

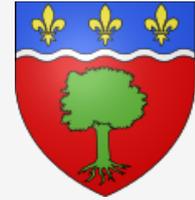


Débat d'orientations budgétaires 2015

Service de l'Eau – Bois le Roi



Conseil municipal du 1^{er} avril 2015



Le service de l' eau

Rappel du contexte

L' année 2015 sera marquée par l' action menée par la municipalité, en liaison avec le cabinet Gétudes, dans le cadre de sa mission d' assistance à maîtrise d' ouvrage.

L' objectif est double :

1

conduire à son achèvement le contrat de DSP de Veolia dans des conditions satisfaisantes pour la commune de Bois le Roi

2

choisir le mode gestion de l' eau le plus adapté pour notre commune

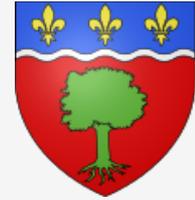


Le service de l' eau

👉 **Rappel du contexte**

**Le cabinet Gétudes travaille
actuellement sur ce dossier.**

**Un point de rendez-vous a eu lieu mi
mars, pour disposer d' une visibilité
suffisante sur les orientations 2015.**



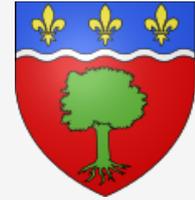
Le service de l' eau

Un rappel sur le contrat

- Un contrat de délégation du service de distribution publique d' eau potable, signé avec la Société des Eaux de Melun, en décembre 1999 avec prise d' effet au 1^{er} janvier 2000
- Une gestion du service par affermage pour une durée de 15 ans
- Reconduction par un avenant d' une durée d' un an, jusqu' au 31 décembre 2015.



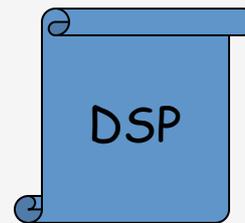
Bois le Roi

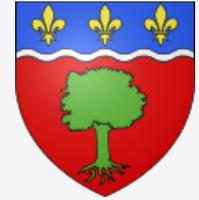


Le service de l' eau

👉 Les caractéristiques du contrat

... les droits et obligations des parties

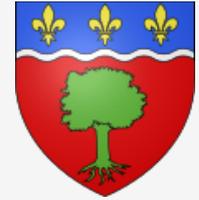




Le service de l' eau

👉 **Les caractéristiques du contrat : les droits et obligations des parties**

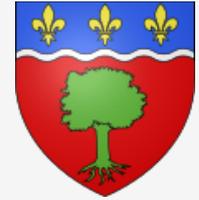
Mise à disposition
par la commune
des ouvrages publics
en état de marche
et financés à ses frais.



Le service de l' eau

👉 Les caractéristiques du contrat : les droits et obligations des parties

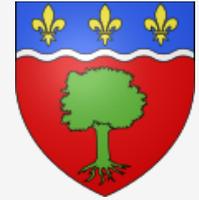
Hors les travaux d' entretien
et ceux confiés au délégataire,
les travaux concernant
les ouvrages du service
sont à la charge de la collectivité.



Le service de l' eau

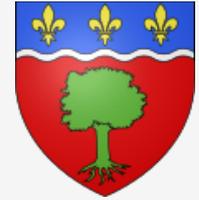
👉 Les caractéristiques du contrat : les droits et obligations des parties

Possibilité pour la commune
de contrôler le service délégué
et d' obtenir du délégataire
tous les renseignements
nécessaires à l' exercice
de ses droits et obligations.



👉 **Les caractéristiques du contrat : les droits et obligations des parties**

Autorisation pour le délégataire responsable du fonctionnement du service de percevoir auprès des usagers un prix destiné à rémunérer les obligations mises à sa charge :
il exploite le service à ses risques et périls.



Le service de l' eau

👉 **Les caractéristiques du contrat : les droits et obligations des parties**

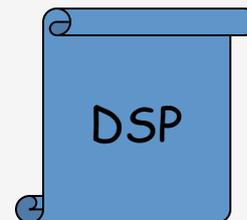
Conditions particulières :
en début de contrat
le délégataire établira
un inventaire
des branchements en plomb.



Le service de l' eau

👉 Les caractéristiques du contrat

... la fin de la délégation





Le service de l' eau

👉 Les caractéristiques du contrat : la fin de la délégation

La collectivité aura la faculté,
sans droit à indemnité,
de prendre pendant les six derniers mois
toutes mesures
pour assurer la continuité
de la distribution de l' eau.



Le service de l' eau

👉 Les caractéristiques du contrat : la fin de la délégation

D' une manière générale,
la collectivité pourra prendre
toutes les mesures nécessaires
pour faciliter
le passage progressif de la délégation
au régime nouveau d' exploitation.

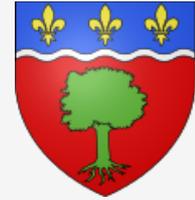


Le service de l'eau

👉 Les caractéristiques du contrat : la fin de la délégation

A l'expiration de la délégation, la collectivité sera subrogée aux droits du délégataire.

- Celui-ci sera tenu de remettre gratuitement à la collectivité, en état normal d'entretien, tous les ouvrages et équipements qui font partie intégrante de la délégation.
- Les installations financées par le délégataire seront remises à la collectivité moyennant, si ces biens ne sont pas amortis une indemnité calculée à l'amiable ou à dire d'expert.
- La collectivité pourra reprendre, contre indemnité, les biens nécessaires à l'exploitation financés en tout ou partie par le délégataire et ne faisant pas partie intégrante de la délégation. La valeur de ces biens sera fixée à l'amiable ou à dire d'expert, en fonction notamment de l'amortissement technique.



Le service de l' eau

👉 Les premiers axes d' analyse de Gétudes

- Les clauses du contrat
- Les rendements
- L' état des branchements
- Les compteurs
- Les éléments financiers



Le service de l' eau

☞ Les rendements

2 indicateurs de mesure

- **L' indicateur de rendement de réseau proprement dit** : en baisse depuis 2008, il est passé de 83.8% à 73,5% en 2012
- Il est revenu à un niveau plus satisfaisant en 2013 (81,5%)
- A noter, la norme visée est de 85 % en zone urbaine

- **L' indice linéaire de pertes** : c' est la quantité produite qui n' arrive pas jusqu'aux abonnés pour cause de fuites ou de non comptage.
- Il est passé de 3,63 en 2008 à 6,72 en 2012.
- Il est retombé à 4,34 en 2013.



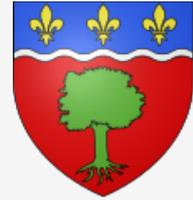
Le service de l' eau

☞ L' état des branchements

- Fin 2013 le nombre de branchements en plomb était de 714 (soit plus d' un quart des branchements de la commune) sur un total de 2506,
- Pas d' obligation contractuelle pour Véolia
- Le remplacement est à la charge de la commune.
- Le coût unitaire varie entre 1500 et 2000 euros.

- A ce stade, l' orientation retenue par la commune est de procéder au remplacement lors de la réalisation de travaux de voirie par la commune.

(pour mémoire, 22 branchements ont été remplacés en 2014, 12 en 2013, 0 en 2012)



Le service de l' eau

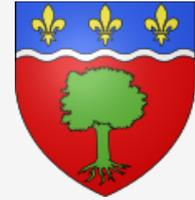
☞ L' état des branchements

- Fin 2013 le nombre de branchements en plomb était de 714 (soit plus d' un quart des branchements de la commune)
- Pas d' obligation contractuelle pour Véolia
- Le remplacement est à la charge de la commune.
- Le coût unitaire varie entre 1500 et 2000 euros.
- A ce stade, l' orientation retenue par la commune est de procéder au remplacement lors de la réalisation de travaux de voirie par la commune.

(pour mémoire, 22 branchements ont été remplacés en 2014, 12 en 2013, 0 en 2012)

☞ **La collectivité demande la réalisation d' analyses mesurant la qualité de l' eau au niveau des branchements de plomb.**

A noter, le seuil fixé aujourd' hui par la loi est de 10 microgrammes par litre).



Le service de l' eau

Le parc des compteurs

2506 compteurs – 894 ont été changés depuis 2009.

- Il est la propriété du délégataire
- 35% ont plus de 13 ans
- 25% a plus de 15 ans
- Selon le contrat, tous les compteurs sont obligatoirement vérifiés sur la base d' échantillons statistiques au moins une fois tous les 10 ans, aux frais du délégataire.
- Le délégataire indique que l' ancienneté des compteurs est plutôt favorable aux abonnés.
- A noter, Véolia estime à 80 000€ environ le coût de rachat des compteurs, à l' issue du contrat (avec 744 compteurs de plus de 14 ans).



Le service de l' eau

👉 Le parc des compteurs

- Les compteurs sont la propriété du délégataire
 - 35% ont plus de 13 ans
 - 25% a plus de 15 ans
- Selon le contrat, tous les compteurs sont obligatoirement vérifiés sur la base d' échantillons statistiques au moins une fois tous les 10 ans, aux frais du délégataire.
- Le délégataire indique que l' ancienneté des compteurs est plutôt favorable aux abonnés.
- *A noter, Véolia estime à 80 000€ environ le coût de rachat des compteurs, à l' issue du contrat (avec 744 compteurs de plus de 14 ans).*

👉 La collectivité souhaite un éclairage sur ce point.

👉 Elle souhaite aussi que Gétudes étudie l' impact de cette situation, en fonction des différentes options retenues.



Le service de l' eau

👉 L' analyse du bilan financier du délégataire par Gétudes

(calcul par rapport aux coûts moyens observés sur d' autres contrats)

Gétudes souligne deux types de charges : directes et mutualisées.

Les charges mutualisées sont calculées selon une clé de répartition : charges de personnel, frais liés aux véhicules...

Cas des charges de personnel :

- *Selon Véolia, le nombre d' ETP est de 3,1 personnes en charge la gestion du service de l' eau de Bois le Roi.*
- *Selon Gétudes, un maximum de 2 personnes sont mutualisées.*



Le service de l' eau

☞ L' analyse du bilan financier du délégataire par Gétudes

(calcul par rapport aux coûts moyens observés sur d' autres contrats)

Gétudes souligne deux types de charges : directes et mutualisées.

Les charges mutualisées sont calculées selon une clé de répartition : charges de personnel, frais liés aux véhicules...

Cas des charges de personnel :

- *Selon Véolia, le nombre d' ETP est de 3,1 personnes en charge la gestion du service de l' eau de Bois le Roi.*
- *Selon Gétudes, un maximum de 2 personnes sont mutualisées.*

☞ **La commune sera très attentive aux résultats affichés par le délégataire en 2014.**



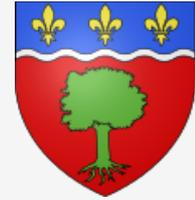
Le service de l' eau

☞ L' utilisation de la somme résiduelle de dépenses provisionnées par le délégataire

Selon Gétudes, il reste actuellement de 150 000 euros (à fin 2014, 76% de la garantie serait consommée).

Le délégataire indique que cette garantie qui doit être maintenue, en cas de réparation importante et non prévue, à réaliser d' ici la fin du contrat.

Selon ses indications, elle peut être employée au remplacement de tout équipement qui concerne le service de l' eau (réseau, branchement...).



Le service de l' eau

☞ **L' utilisation de la somme résiduelle de dépenses provisionnées par le délégataire**

Selon Gétudes, il reste actuellement de 150 000 euros (à fin 2014, 76% de la garantie serait consommée).

Le délégataire indique que cette garantie qui doit être maintenue, en cas de réparation importante et non prévue, à réaliser d' ici la fin du contrat. Selon ses indications, elle peut être employée au remplacement de tout équipement qui concerne le service de l' eau (réseau, branchement...).

☞ **La commune souhaite que cette provision soit utilisée de manière optimale.**

☞ **La commune attend de Gétudes qu' une négociation soit engagée afin de défendre ses intérêts d' ici la fin du contrat.**



Le service de l' eau

👉 Bilan financier 2014 par la commune

L' exécution budgétaire 2014 montre un résultat provisoire de l' exercice 2014 :

- En exploitation : excédent de 69 K€
- Compte tenu du report antérieur de 400 K€, le report sur 2015 d' un excédent proche de 470 K pourrait donc être envisagé
- En investissement : excédent de 43 K€
- Avec le report de 2013 de 58 K€, et les restes à réaliser (solde négatif de 58K€) la section d' investissement présenterait un solde positif pour 2014 de l' ordre de 43K€.



Le service de l' eau

Résultats provisoires en K€	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Affectation du résultat 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de 2014 sans les RAR	Solde des restes à réaliser 2014	Résultat de clôture de 2014 avec les RAR
Investissement	+ 134		+ 43	+ 177	- 58	+ 119
Exploitation	+ 400	0	+ 69	+ 469		+ 469



Le service de l' eau

Chiffres en K€	2011	2012	2013	2014 (provisoire)
Résultat d'exploitation hors excédent antérieur	87	77	61	69
Excédent cumulé après affectation	262	339	400	469



Le service de l' eau

👉 Orientations 2015

Le budget est en cours de finalisation.

Il prendra notamment en compte :

- Le coût de l' assistance à maîtrise d' ouvrage
 - 13 375 € en cas d' accompagnement pour une nouvelle DSP
 - ou 15 800 € pour la mise en place d' une régie
(Dans cette hypothèse, il sera nécessaire de passer un marché d' exploitation de six mois, pour assurer la transition).
- Le remplacement de branchements en plomb, lors de la réalisation de travaux de voirie
- Le maintien du prix actuel de la surtaxe revenant à la commune.



Le service de l' eau

👉 L'évolution de la surtaxe (en €)

2011	2012	2013	2014	2015 (prévisions)
149 684	145 209	148 000	140 960	141 160